

Document à nous renvoyer complété, signé et accompagné d'un chèque de 80 € à l'ordre du :

**Club des Amateurs de Subaru - 68 Ter rue Castor 78200 MANTES LA JOLIE**

RENSEIGNEMENTS : LAURENT AU 06.60.52.58.02

**\* Champs obligatoires**

\*Je soussigné....., \*Adresse.....,

\*Code Postal.....\*Ville.....,\*Tél.....,

\*propriétaire d'un véhicule de marque.....,\*de type.....,

\*immatriculé.....Véhicule non homologué  - Couleur de mon véhicule : .....

\*Email : .....

\*N° de permis.....,\*Date de permis...../...../.....,

\*Délivré par la préfecture de.....,\*Compagnie d'assurance.....,

\*N° police d'assurance.....,\*Date d'assurance expire le: ...../.....,

\*Sur circuit : Personne à contacter en cas de problème : ..... Tél : .....

Souhaite devenir membre de votre association en vue de participation à certaines sorties sur circuit ou activités organisées par l'association.

Je souhaite recevoir mon dossier complet par e-mail

Je souhaite recevoir mon dossier par courrier

Attention, joindre à votre bulletin d'adhésion :

- La photocopie de votre carte grise - **Obligatoire**
- La photocopie de votre permis de conduire - **Obligatoire**
- La photocopie de votre carte verte « assurance » - **Obligatoire**
- La photocopie de votre assurance Responsabilité Civile annuelle - **Si disponible**

**Article L.321-4 du code du sport : « les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».**

**Je reconnais avoir été informé des dangers inhérents à la pratique du sport automobile, y compris en loisirs et qu'il m'a été communiqué que des solutions d'assurance spécifiques existent pour garantir mes dommages corporels dans le cadre de cette activité. Je déclare en outre ne présenter à ma connaissance aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile à titre de loisir.**

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'acceptation, des informations liées à la sécurité, à la santé et aux assurances et approuve votre règlement intérieur,**

Fait à ....., le .....

Lu et approuvé **(Signature)**

2<sup>ème</sup> conducteur  oui  non Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de permis : ..... Date de permis : ..... Délivré par : .....

Personne à contacter en cas de problème : ..... Tél : .....

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'acceptation, des informations liées à la sécurité, à la santé et aux assurances et approuve votre règlement intérieur,**

Fait à ....., le .....

Lu et approuvé **(Signature)**

### Règles générales :

- Lors des sorties sur circuit, le C.A.S. se réserve le droit de refuser une inscription contraire à l'esprit du Club et de cette rencontre. Ces journées ne rentrent pas dans la catégorie « des épreuves, courses ou compétitions sportives soumises à l'autorisation des Pouvoirs Publics ».
- Tout comportement, y compris les runs ou courses sauvages, visant à nuire à l'image du C.A.S. entraînera l'exclusion immédiate sans aucun remboursement de cotisation.
- Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du C.A.S. et/ou de son Bureau concernant les conseils techniques et les modifications des véhicules.
- Toute vente de marchandise au nom du C.A.S. devra être validée par le Président.
- Tout participant s'engage à se conformer au règlement de la journée et se porte garant de ses accompagnateurs.
- La consommation d'alcool ou de substances illicites est strictement interdite durant les journées organisées par le C.A.S. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion immédiate du participant et de ses accompagnants. Des tests d'alcoolémie pourront être effectués par le superviseur de la journée.
- En tant que membre du C.A.S. et/ou participant, je m'engage à :
  - Etre courtois envers les autres participants, les accompagnateurs et visiteurs, les membres des équipes des circuits et les membres de l'organisation, et ce lors des journées mais aussi sur les réseaux sociaux.
  - Régler tout litige directement avec la/les autres parties dans un esprit de « règlement à l'amiable »,
  - Prendre à ma charge les frais de réparation/remplacement en cas de dégâts matériels occasionnés par moi-même ou toute personne sous ma responsabilité aux biens d'un autre participant, de l'organisation ou du circuit (notamment rails de sécurité, grillages, etc. ainsi que les extincteurs, dispersants ou autres),
  - Ne pas diffuser d'image ou de vidéo d'accident se produisant durant les journées organisées par le C.A.S.,

### Equipements / règles de roulage :

- Sont considérés comme obligations :
  - les vitres avant et arrière doivent être fermées (tolérance d'une ouverture de 3cm en cas de forte chaleur).
  - maximum de 2 personnes dans la voiture.
  - signature de la décharge de responsabilité (conducteurs, passagers).
  - le port d'un casque homologué, à la bonne taille, correctement attaché pour le conducteur et le passager.
  - le port de la ceinture de sécurité ou du harnais conducteur(s) et passager(s).
  - la fixation des anneaux de remorquage avant et/ou arrière.

Toute personne ne respectant pas ces obligations se verra immédiatement interdire l'accès à la piste.

- Vêtements pilote et/ou passager : le port de vêtements homologués ignifugés (gants, bottines, combinaison et sous-vêtements) est fortement recommandé afin d'augmenter la protection des occupants. Par ailleurs, l'utilisation de combinaison, gants et bottines ignifugés est obligatoire pour les véhicules de compétition.
- Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public et devront respecter les limites sonores imposées par les circuits (100db voir 90db sur certain circuit - nouvelles normes Française). Leur non-respect pourra entraîner un refus d'accès à la piste. Aucun dédommagement ne pourra alors être réclamé.
- Les véhicules seront de préférence équipés d'un extincteur, correctement attaché, en bon état et accessible rapidement.

### Droit à l'image :

J'autorise le Club des Amateurs de Subaru à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et/ou films me représentant, ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, à des fins de diffusion ou d'exploitation commerciale, notamment mais, sans restriction, sur les sites du C.A.S. (internet, Facebook, Youtube) ; et ce pour une durée indéterminée.

### Sécurité :

- Je déclare être en possession d'un permis de conduire valide (catégorie B) et prendre l'entière responsabilité de l'utilisation du véhicule avec lequel je roule.
- Je certifie que l'assurance du véhicule que j'utilise est valide et couvre les risques de dommages et de responsabilité civile. Une attestation d'assurance RC est obligatoire pour accéder à la piste.
- Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la conformité du véhicule que j'utilise avec la réglementation européenne des normes de circulation.
- Avant chaque accès piste, un briefing est effectué concernant la sécurité et les obligations.

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du code du sport rappelées ci-dessous en matière d'assurance individuelle accident et de l'intérêt de souscrire ce type de garantie. Je déclare avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de responsabilité civile pour tout dommage causé aux tiers.

**Article L.321-4 du code du sport : « les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».**

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'approuve,  
Date, Mention « Lu et approuvé » et Signature**

## Bulletin souscription assurances

### 1. Responsabilité Civile Circuit - Contrat à l'année : 169 € TTC par véhicule

OUI  NON

Ce contrat garanti les dommages corporels causés aux tiers (passager, co-participant, commissaire de piste,...) et les dommages matériels causés aux infrastructures du circuit (rails, murs,...).

Ce contrat ne prévoit **pas de franchise**.

**Attention** : ne sont jamais garantis les dommages strictement matériels entre co-participants . Les dommages corporels du pilote responsable de l'accident ne sont pas couverts non plus au titre de ce contrat.

### 2. Assurance Individuelle Accident Journée : 12 € par jour / participant

OUI  NON

Décès accidentel : 50 000 EUR

Invalidité Permanente Totale suite à accident (Franchise 5%): 200 000 EUR

Rapatriement suite à accident : 10 000 EUR

Ce contrat se souscrit en ligne avec paiement par CB , à l'adresse suivante : <http://www.poleposition-assurances.com/garantie-corporelle-essentielle-journee/>

### 3. Garantie Corporelle Pilote Premium : 23,14€ par mois

OUI  NON

Garantie individuelle accident avec extension à la pratique des sports à risques, dont les sports motorisés.

Plafond de garantie : 2 000 000 € - Seuil intervention Invalidité 5%

Cette garantie est une garantie des accidents de la vie qui va donc couvrir les souscripteurs toute l'année, y compris en cas d'accident corporel survenu en bricolant, au ski, lors de loisirs,...

La documentation est en ligne à l'adresse suivante : <http://www.poleposition-assurances.com/wp-content/uploads/2016/10/Garantie-Corporelle-Pilote-Premium.pdf>

### 4. Assurances automobiles

OUI  NON

Nous disposons de contrats d'assurance automobiles, pour les véhicules homologués route, prévoyant l'usage lors de track days.

Les garanties Dommages lorsqu'elles sont souscrites, sont acquises dans ce cadre **sans franchise supplémentaire**.

Cela revient à dire que nous pouvons garantir en Tous Risques des véhicules sur circuit. La RC est également incluse dans ce cadre, avec l'avantage de ne pas exclure les dommages matériels entre co-participants.

Les tarifs sont individuels pour ce contrat, puisqu'ils dépendent du modèle à garantir, des antécédents du conducteur, du lieu de garage, etc,...

Le formulaire de demande de cotation est en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.poleposition-assurances.com/assurance-auto-prestige/>

### 5. Tenue de route - Protection Juridique Automobile - 43 € /an

(quel que soit le nombre de voitures possédées par le client)

OUI  NON

**Service Juridique Téléphonique** : Vous rencontrez des difficultés dans vos démarches pour acheter, vendre, louer ou entretenir un véhicule. Nous tenons à votre disposition des juristes experts que vous pouvez joindre par téléphone.

**Protection Juridique Route** : Vous êtes poursuivi pour infraction au Code de la Route ou victime d'une agression au volant. Nous sommes à vos côtés pour organiser votre défense au mieux de vos intérêts.

**Protection Juridique Auto** : Vous vous demandez quel recours former pour tous les domaines ayant trait à la possession de votre automobile. Nous sommes à vos côtés pour défendre au mieux vos intérêts (recherche d'une solution amiable, prise en charge des frais nécessaires à votre défense à concurrence de 20 000 € par litige, exécution et suivi des décisions obtenues en votre faveur).

**Garantie frais de stage** : Vous choisissez d'effectuer un stage pour une reconstitution partielle des points de votre permis. Nous vous remboursons les frais du stage jusqu'à 200 €.

**Garantie frais de rapatriement** : Votre véhicule est immobilisé à la suite d'une suspension ou d'un retrait immédiat de votre permis. Nous vous remboursons les frais de transport pour vous-même et votre véhicule, pour le lieu de votre choix, à concurrence de 200 €.

**Garantie nouveau permis** : Vous êtes dans l'obligation de repasser votre permis de conduire. Nous vous remboursons les frais d'obtention d'un nouveau permis à hauteur de 500 €.

**Garantie Sésames du véhicule** : Vos clés, vos papiers du véhicule, vos cartes et boîtiers magnétiques d'ouverture et de fermeture de votre voiture sont perdus ou volés. Nous vous remboursons les frais de reconstitution à concurrence de 350 €.

**Garantie SOS Crevaion** : Votre roue est crevée, votre véhicule est immobilisé et vous avez besoin d'aide. Nous missionnons un dépanneur pour changer sur place votre roue, avec une prise en charge maximum de 150 €.

**Assistance psychologique** : Vous avez été victime d'un accident de la circulation. Nous mettons à votre disposition un service de soutien psychologique pour vous-même. Des spécialistes sont à votre écoute pour vous aider à gérer votre stress et le traumatisme lié à l'accident.

**Assistance à la rédaction d'un constat automobile** : Vous voulez être sûr de bien remplir le constat au mieux de vos intérêts. Nous vous offrons une aide efficace sur simple appel téléphonique.

Demande de devis en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.poleposition-assurances.com/partez-lesprit-tranquille-avec-tenue-de-route/>

Je souhaite souscrire à ces assurances. Lu et approuvé. Le..... A .....

(Signature)